



First international follow-up conference to the adoption of the Political Declaration on strengthening the protection of civilians from the humanitarian consequences arising from the use of explosive weapons in populated areas

H.E. M. Julien Thöni

Ambassadeur, Représentant permanent de la Suisse auprès de la Conférence du Désarmement

Session 1 : « Military policies and practices »

Oslo, 23 avril 2024

Excellences,

Mesdames et messieurs,

La Suisse remercie la Norvège d'avoir organisé cette première conférence de suivi de la déclaration politique. Les conflits armés actuels, notamment en Ukraine, au Myanmar, à Gaza ou au Soudan, mettent en lumière les dégâts colossaux causés par l'emploi d'armes explosives dans les zones peuplées. Dans de telles situations, ce sont les civils qui souffrent le plus. Il est fondamental d'œuvrer à l'universalisation et à la mise en œuvre de la déclaration politique. Il en va également du respect du de droit international humanitaire (DIH).

La Suisse a endossé la déclaration politique lors de son adoption en novembre 2022. Depuis, elle s'est assidûment employée à la mettre en œuvre. Permettez-moi de souligner **trois domaines d'activités de nos forces armées** à cet égard :

1) Premièrement, **la formation**. La Déclaration politique nous engage à assurer la formation de nos forces armées quant à l'application du DIH et les bonnes pratiques à observer lors d'hostilités dans des zones peuplées. Au sein de l'Armée suisse, le respect du DIH et la protection des civils sont systématiquement intégrés dans les



programmes de formation militaires. Une formation en DIH focalisée sur EWIPA a également été dispensée à une centaine d'officiers supérieurs de toutes les branches de l'armée. Le combat urbain et EWIPA ont constitué le sujet principal du dernier cours annuel de DIH pour les conseillers juridiques des forces armées. Enfin, le droit international humanitaire a toujours fait partie intégrante du cursus de l'Académie militaire suisse, qui forme les futurs officiers de carrière. Les défis particuliers du combat en zone urbaine y sont largement abordés.

2) Deuxièmement, **l'examen et l'adaptation de nos pratiques**. La déclaration nous engage à examiner et à développer des pratiques visant à protéger les civils lors de l'emploi d'armes explosives. La déclaration politique a fait l'objet d'une discussion au sein de notre Comité interdépartemental de DIH. Plusieurs documents doctrinaux et régulations intègrent désormais des références à la Déclaration politique et aux mesures qu'elle contient. La Suisse a aussi tiré profit de sa procédure d'examen de la licéité des armes nouvelles. Depuis 2018, toutes les évaluations réalisées dans ce cadre ont pris en compte les défis liés aux armes explosives dans les zones peuplées. Ces évaluations ont formulé des critères contraignants pour l'utilisation de ces armes. Enfin, le respect du DIH lors d'hostilités dans les zones urbaines doit évidemment également être examiné, assuré, en temps réel. Par conséquent, des conseillers juridiques sont impliqués aux différents niveaux des chaînes de commandement de l'armée suisse.

3) Troisièmement, les **échanges de bonnes pratiques**. Ils sont essentiels pour développer et diffuser les bonnes pratiques pour mieux protéger les civils en zones peuplées. La Déclaration politique nous y engage. Notre département de la Défense a ainsi participé en janvier dernier à Vienne à un échange entre militaires sur ce sujet. Nous tirerons aussi profit des pratiques partagées durant la présente conférence. Nous évaluerons si certaines d'entre elles peuvent également être mise en œuvre par la Suisse. Nous saluerions également la tenue d'une prochaine conférence de suivi de la Déclaration politique.

Je vous remercie.